

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris, le 21 décembre 2023

Loi immigration : le RN en rêve, Macron concrétise !

Avril 2022 : « Vous m'avez élu pour faire barrage à l'extrême-droite. Ce vote m'oblige »

Décembre 2023 : « Je déroule le tapis au RN ».

Le 19 décembre 2023 va rester pour longtemps dans nos mémoires de militantes et militants, de citoyennes et citoyens d'un pays qui se veut être un rempart contre l'extrême-droite, fort des valeurs d'égalité et de fraternité entre les peuples. La ligne rouge que nous pensions ne jamais voir franchie entre les partis de droite et le parti lepéniste l'est depuis le 19 décembre au soir avec le vote de la loi anti immigration, la plus répressive jamais votée par les parlementaires, notamment avec l'introduction de la préférence nationale.

Les mesures votées si elles devaient s'appliquer auront des conséquences dramatiques sur la vie de nombreuses familles étrangères et leurs enfants. À la PJJ, nous pourrions très vite le constater, car nous accompagnons des enfants et adolescent.es dont les parents n'ont pas toujours de titre de séjour ou bien un titre extrêmement provisoire qui, jusqu'ici pouvait déjà les mettre en difficulté, notamment sur la question du logement. Avec cette loi scélérate, leur situation s'aggraverait encore davantage.

Les dispositions les plus graves :

- La préférence nationale pour le versement des prestations sociales – allocations familiales et aide personnalisée au logement - mesure emblématique du programme de l'extrême-droite, se traduit par un délai de carence de 3 mois pour les personnes qui travaillent et de 5 ans pour les personnes sans activité, avant de pouvoir la percevoir. Cette mesure va toucher notamment de plein fouet des mères seules avec des enfants, qui n'auront d'autre solution que la rue.
- L'automatisme du droit du sol est balayé. Des adolescent.es dont les parents n'auront pas obtenu leur régularisation, ne pourront plus demander la nationalité française. Des adolescent.es qui auront connu un parcours judiciaire au pénal pourront se voir refuser l'accès à la nationalité.
- Les enfants étrangers placés à l'ASE verront leur droit à une protection après leurs 18 ans supprimé.
- Les enfants dont les parents sont sans papiers seront à la rue avec leurs parents car cette loi supprime aussi le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence.
- les étudiant.es étrangers.ères devront verser une caution qui sera retenue si elles et ils ne quittent pas le territoire une fois leurs études terminées et devront aussi payer des frais d'inscription universitaires plus élevés. Les jeunes issu.es des milieux les plus modestes ne pourront plus accéder aux études supérieures dans une université française.

Le SNPES-PJJ/FSU s'inscrit pleinement dans la mobilisation qui est en train de se construire, notamment avec l'ensemble des actrices et acteurs du travail social et éducatif, contre cette loi pour que le Conseil constitutionnel l'invalide. Nous, professionnel.les de l'action sociale et du travail éducatif à la PJJ, sommes indigné.es. Nous manifestons notre colère et notre refus de voir les valeurs que nous défendons au quotidien ainsi piétinées. Nous ne pouvons admettre que tant de familles, tant d'enfants et adolescent.es, et de mineur.es étrangers.ères isolé.es, puissent encore subir plus drastiquement la précarité dans laquelle ce gouvernement les plonge déjà.

Sans rejet, ni haine de l'autre, nous continuerons de défendre un autre modèle de société. La mobilisation en fait que commencer. L'heure est grave.